

PRINCIPES ET PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Carte 106

Les principes d'aménagement des espaces publics se baseront sur le « Manuel des espaces publics » et intégreront les objectifs définis dans les politiques d'embellissement du paysage urbain, de maillage vert et de mobilité.

Toute intervention dans l'espace public sera l'occasion d'apporter des modifications susceptibles de rencontrer les objectifs du PCD.

La numérotation de la liste des aménagements, renvoie à la carte et ne constitue pas une hiérarchie de priorités. La planification des interventions sera établie dans le courant de la deuxième phase du PCD. Le programme d'aménagement des espaces publics consistera en :

Aménagement d'une zone 30

Cet aménagement nécessitera :

- la mise en place de la commission inter-services et d'experts (IBSR,...) et d'une concertation de quartier ;
- une étude globale de la zone parallèlement à l'élaboration du nouveau plan de circulation et le choix des principes généraux d'aménagement.

Réaménagement de voiries et de carrefours

Une limitation de la largeur de la surface carrossable et une réorganisation de la circulation et du stationnement dans plusieurs voiries et carrefours, permettront une requalification de l'espace public.

Espaces structurants à requalifier

Les aménagements dans les espaces structurants tant régionaux que communaux seront prioritaires.

Squares à redéfinir

Certaines places, placettes ou squares nécessitent des interventions visant une meilleure lisibilité de l'espace public et une amélioration de leur utilisation.

Rénovation de trottoir et/ou éclairage

- poursuite des programme de rénovation, en priorité dans les voiries n'ayant pas encore bénéficié d'une intervention publique récente ;
- poursuite de la rénovation de l'éclairage sur base du « plan lumière » à établir en coordination avec un schéma directeur régional.

Densification des plantations dans les espaces adaptés

Front du chemin de fer à soigner

Tant les infrastructures du talus que celle de la Jonction et les bâtiments de l'avenue Fonsny nécessitent une intervention.